

Séance régulière du 6 février 2023
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 6 février 2023 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Denis Bergeron, maire suppléant et conseiller au siège no 5, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Georges Lysight	Siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Denis Bergeron maire par intérim.

Assiste également à la séance Mme Jacinthe Campagna, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire par intérim fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs, particulièrement les efforts qui sont déployés afin de faire concorder les sommes dues en lien avec la taxation et les possibles arriérages apparaissant sur les nouveaux comptes de taxe. Il informe les personnes présentes que si leur compte de taxe comporte des erreurs, la situation devrait redevenir à la normale sous peu et qu'un état de compte actualisé leur sera envoyé.

034-02-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 16 janvier 2023
- 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023

3. CORRESPONDANCE

- 3.1. Centre d'acquisition gouvernementales du Québec – Encans de véhicules

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Adoption des dépenses de janvier 2023
- 5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2023
- 5.3. ADMQ : Cotisation
- 5.4. Espace Muni- Renouvellement d'adhésion 2023
- 5.5. Dépôt des responsabilités des conseillers auprès d'Espace Muni

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1. Aucun dossier

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 7.1. Aucun dossier

8. URBANISME

- 8.1. Demande d'autorisation de branchement sur la génératrice de la municipalité – Cooptel

9. ENVIRONNEMENT

- 9.1. Aucun dossier

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

10.1. Aucun dossier

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Aucun dossier

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

035-02-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

036-02-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 PORTANT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lacoursière, appuyé par Régent Michaud et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023.

037-02-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS ET SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doris Jetté, appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023.

3. CORRESPONDANCE

038-02-2023

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC – PROCHAIN ENCANS DE VÉHICULES : MONTRÉAL LE 15 AVRIL 2023 ET À QUÉBEC LE 29 AVRIL 2023

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

039-02-2023

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 JANVIER 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doris Jetté, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 totalisant un montant de 90 906.31 \$ tel que présenté.

CONSTRUCTION ET AGRÉGATS LESSARD	440,57 \$
DENIS BERGERON	159,06 \$
CANADIEN NATIONAL	889,50 \$
ALARME DIAMOND PROTECTION	248,35 \$
ENVIRONNEMENT MCM INC.	824,37 \$
LOCATION C.D.A. INC.	277,62 \$
FONDS D'INFORMATION SUR	20,00 \$
MRC DE MASKINONGÉ	1 574,23 \$
SBM MEMBRE DU GROUPE DIJITEC	395,19 \$
SOGETEL INC.	76,70 \$
TRANSPORT VIATEUR ST-YVES INC.	36 165,55 \$
INFOTECH	9 094,52\$
APPARTENANCE MAURICIE	50,00\$
SERVICES TECHNIQUES	125,90\$
QUÉBEC MUNICIPAL	212,70\$
RÉSEAU BIBLIO CQLM	4 872,70\$
BELL MOBILITÉ INC.	62,28\$
FORMATION PRÉVENTION SECOURS INC.	1 856,81\$
DEPANNEUR 350	200,85\$\$
NORDKEAU INC.	165,85\$
EXEDRE LIBRAIRIE	255,68\$
LES GLISSIÈRES DESBIENS	20 944,78\$
TELMATIK	1 724,63\$
BERGERON ELECTRIQUE	655,37\$
DIANE DESJARDINS	800,00\$
Total	90 906,31 \$

040-02-2023

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la Municipalité au 31 janvier 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

041-02-2023

ADMQ : ADHÉSION

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec donne accès à plusieurs outils dont des formations, de la consultation, des documents de travail et de l'information en lien avec les différents projets de loi et de règlements du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription d'un nouveau membre inclus un cours de formation en ligne;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil approuve l'adhésion de Jacinthe Campagna à titre de directrice générale à l'ADMQ et à l'assurance juridique et programme d'aide aux membres pour l'année 2023.

042-02-2023

ESPACE MUNI - RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont à Espace Muni, pour l'année 2023 et autorise le paiement en février 2023 de la facture au montant de 91,98 \$.

043-02-2023

DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT SUR LA GÉNÉRATRICE DE LA MUNICIPALITÉ - COOPTTEL

CONSIDÉRANT la disposition de l'entente entre la Coopérative des télécommunications (Cooptel) et la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont permettant l'emplacement d'un cabinet technique sur le terrain de l'hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT l'obligation de Cooptel de brancher le cabinet technique à une génératrice afin d'éviter l'interruption prolongée des services en cas de coupures d'électricité

CONSIDÉRANT QUE le branchement du cabinet technique à une génératrice permettra d'éviter l'interruption des services de téléphonie, de télévision et de distribution d'internet;

CONSIDÉRANT la recommandation du service d'Urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel s'engage à défrayer tous les coûts relatifs au branchement du cabinet technique à la génératrice de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel s'engage à fournir un montant forfaitaire de 600,00 \$ par année plus une indexation de 2% chaque année pour couvrir les frais d'électricité et l'utilisation de la génératrice de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité du bon fonctionnement du cabinet technique demeure entièrement à Cooptel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil approuve le branchement du cabinet technique appartenant à Cooptel à la génératrice de l'hôtel-de-ville selon les dispositions énumérées.

12. PÉRODE DE QUESTIONS

044-02-2023

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Régent Michaud, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu de clore la présente séance à 19 h 50.

Denis Bergeron

Maire par intérim

Jacinthe Campagna

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Bergeron maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Bergeron

Maire par intérim